

## Un centre ressource

Le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV) a pour vocation d'apporter une aide à l'ensemble des établissements et services pour déficients visuels (6-20 ans) de la région Rhône Alpes. À ce titre, il constitue la tête du réseau du dispositif Soins et Accompagnement en Rhône Alpes pour la Déficience Visuelle (SARADV) qui rassemble l'ensemble des services gérés par les associations membres de l'Union Régionale des PEP (URPEP).

### Ses missions sont les suivantes :

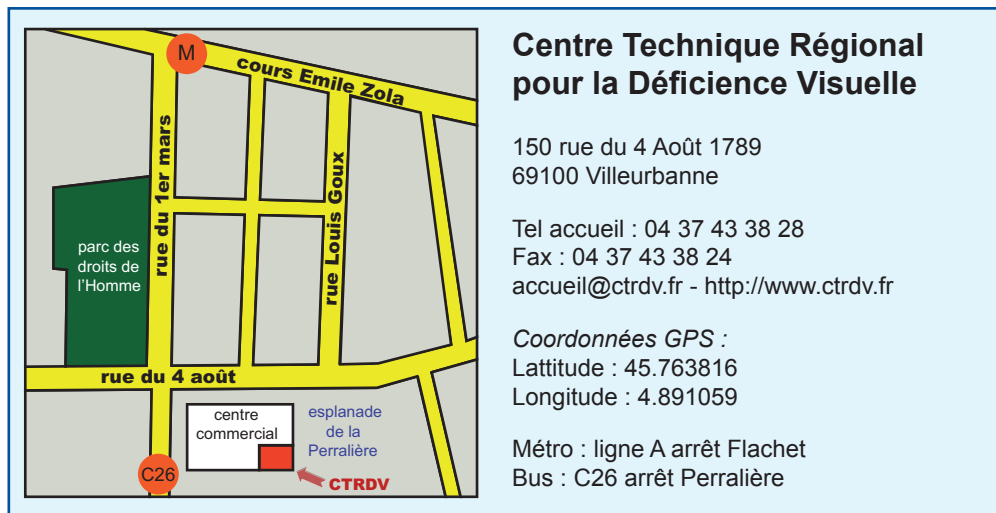
- Une mission bilan / expertise
- Une mission information et sensibilisation / formation / recherche
- Une mission compensation du handicap
- Une mission animation du réseau régional SARADV

Le CTRDV est un des établissements de l'association Les PEP 69

Retrouvez plus d'informations sur les sites internet :

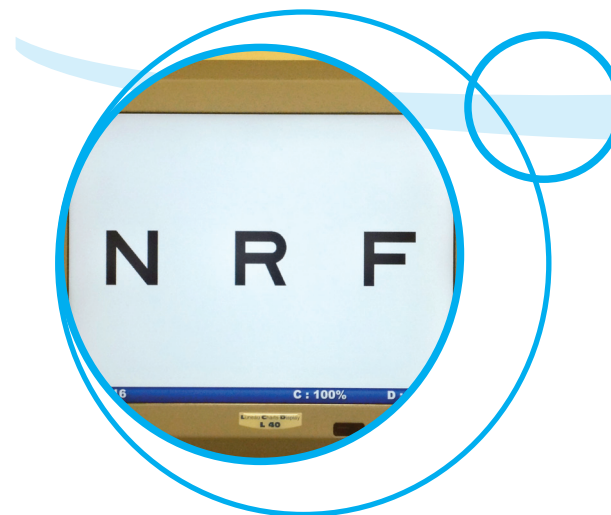
<http://www.ctrdv.fr>

<http://www.lespep69.org>



# Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle

## Bilan Conseil



Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle

CTRDV : 04 37 43 38 28 - [accueil@ctrdv.fr](mailto:accueil@ctrdv.fr)



## Public concerné

Jeunes de 6 à 20 ans présentant une déficience visuelle avec ou sans trouble associé.

## Présentation du service

L'équipe interdisciplinaire du bilan conseil est composée de :

- un médecin ophtalmologiste ;
- un médecin ORL ;
- une psychologue ;
- une orthoptiste ;
- deux ergothérapeutes ;
- trois instructrices de locomotion ;
- un informaticien.



## Services rendus

**Sur une journée, le jeune peut rencontrer chacun des professionnels.**

Une évaluation fonctionnelle de la vision est réalisée en mettant l'accent sur les activités scolaires et de la vie quotidienne.

Les parents sont partie prenante de l'évaluation.

Des préconisations d'aides humaines et matérielles sont définies en fonction des observations de la journée.

Des informations concernant des services spécialisés sont présentées.

Le bilan est finalisé par un compte-rendu écrit envoyé aux familles.

Un complément de l'évaluation et une intervention ponctuelle peuvent être envisagés sur les lieux de vie de l'enfant.

## Modalités d'accès

**Ouvert à tous sans formalité, sans engagement et sans notification.**

Les prestations proposées n'ont aucun coût pour les familles, seul le déplacement est à leur charge (bon de transport possible).

La prise de rendez-vous se fait par téléphone. La demande doit être appuyée par les éléments médicaux, scolaires ou tous éléments complémentaires pertinents.



## Missions transversales

### **Information et sensibilisation - Formation**

Dans une démarche interdisciplinaire (ophtalmologiste, orthoptiste, ergothérapeutes, instructrices de locomotion, transcripteurs, psychologue ...) auprès des professionnels (Auxiliaires de Vie Scolaire, enseignants, rééducateurs) et/ou au sein du groupe classe.

### **Recherche**

Étude épidémiologique déficiences visuelles en région Rhône-Alpes ; Études des interactions chez l'enfant déficient visuel (Collaboration entre le CTRDV, le Service d'Actions Médico-Sociales (SAMS), la Fédération des Aveugles de France (FAF) et l'Université Lyon 2).

### **Contactez le service Bilan Conseil :**

Tel : 04 37 43 38 28 - Fax : 04 37 43 38 24 - [accueil@ctrdv.fr](mailto:accueil@ctrdv.fr)

**Retrouvez le formulaire de demande sur le site internet du CTRDV :**

<http://www.ctrdv.fr>